

VIVIERS-LÈS-MONTAGNES
Arrêté du 02 Mai 2024
Arrêté municipal de circulation
Route des 4 Vents (RD 50)

2024 / page 36

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux entrepris par l'entreprise AXIONE afin d'intervenir sur les chambres de tirage télécom pour procéder à un contrôle des liens sur la fibre optique déployés qui auront lieu entre le 6 et le 31 mai 2024 de 8H à 18H sur RD 50 - Route des 4 vents entre l'impasse de l'Officielle et l'entrée du Domaine d'Emilie ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

Le Maire de VIVIERS-LÈS-MONTAGNES (Tarn),

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : Route des 4 vents (RD 50) entre le l'impasse des Mimosas et l'entrée du Domaine d'Emilie et ce, **du 6 au 31 mai 2024**.

Article 2 : Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores (ou manuellement), sera mis en place.

Article 3 : Pendant cette même période, le stationnement des véhicules y sera interdit.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Labruguière et Monsieur le Policier Intercommunal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera transmise au service des Routes du Département du Tarn.

Le Maire

Alain VEUILLET